

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
"accompagnement en orientation scolaire"

☒ **Clause n°1 : Objet**

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'organisme Al'horizon Aline RICHARD Entrepreneur individuel et de son client dans le cadre de la vente de prestation de service : accompagnement en orientation scolaire.

Toute prestation accomplie par l'organisme Al'horizon Aline RICHARD EI implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

☒ **Clause n°2 : Prix**

Les prix des prestations de services vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en TVA non applicable (art 293 b du CGI). Les tarifs dépendent du type et de la durée de la prestation demandée.

L'organisme Al'horizon Aline RICHARD s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

☒ **Clause n°3 : Conditions de règlement**

Le règlement des commandes s'effectue :

- ✓ Par chèque à l'ordre de Al'horizon Aline RICHARD EI
 - ✓ En espèces
 - ✓ Par virement bancaire
- la prestation sera à régler à la fin de chaque rdv.

- **Clause n° 4 : Annulations et reports de rdv**
- En cas d'annulation de rendez-vous par le client ou la formatrice, un horaire de remplacement sera systématiquement proposé.

• **Clause n° 5 : Retard de paiement**

En cas de défaut de paiement total ou partiel de la prestation dispensée aux dates limites

mentionnées ci-dessus, le client doit verser à l'organisme Al'horizon Aline RICHARD EI

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au premier jour de délivrance de la prestation. (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilitéproduira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

☒ Clause n° 6 : propriété intellectuelle

L'organisme Al'Horizon Aline RICHARD EI est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...), qu'elle propose à ses clients, à l'exception des contenus éventuellement utilisés apportés par des entreprises sous-traitantes et dont la propriété matérielle et intellectuelle appartient à ces entreprises.

À ce titre les contenus et supports pédagogiques dispensées par Al'Horizon Aline RICHARD ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur par le client sans accord écrit de l'organisme Al'Horizon Aline RICHARD EI. En particulier, le client s'interdit d'utiliser le contenu des séances et engage sa responsabilité sur le fondement des articles 1.122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, de coaching sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

Al'Horizon Aline RICHARD demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations dispensées au client.

☒ Clause n° 7 : Force majeure

La responsabilité de Al'Horizon Aline RICHARD ne pourra pas être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, ainsi que, et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'Aline RICHARD de l'organisme Al'Horizon, les désastres naturels, les incendies, les lois ou règlements mis en place ultérieurement à la signature du contrat, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'organisme Al'Horizon Aline RICHARD EI.

☒ **Clause n° 8 : Tribunal compétent**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site :

<http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à :

CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION

27, avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND